

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2015**
Sous la Présidence de Mme GROUX Nathalie, Maire.

Etaient présents : Mme GROUX - M. CHAYET - M. TESNIERES - Mme WILLIART - Mme HAZEBROUCK - M. VENDERBECQ - Mme GAUTRON - M. FOIREST- Mme TROUILLET - M. DRIANCOURT - Mme FERREIRA - M. GENSE - Mme BRASSART - M. JUEN - Mme AGOSTINHO ONOFRE - M. GUILLEBAUD - Mme LEMAIRE - M. RAVAUD - Mme DUBOS - M. DEPATIN - Mme CLOOTS - Mme HERLEM - M. APARICIO - M. REBEYROLLE - Mme MORTAGNE - M. JOB

Absents excusés pouvoir: M. REAU pouvoir à M. TESNIERES - M. PYCK pouvoir à M. APARICIO - Mme TURQUET pouvoir à M. REPEYROLLE

Absent : M. RAVAUD

Secrétaire de séance : M. DEPATIN, élu à l'unanimité,

En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs 3 Votants : 28

Madame le Maire demande s'il y a des remarques suite à la communication du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Madame le Maire propose que soit ajoutée à l'ordre du jour de la séance la question suivante :

- Travaux : Demande de subvention – réserve parlementaire 2015 à Monsieur le Sénateur Hugues PORTELLI.
- Opération foncière – vente d'un bien communal sis 29, rue de Paris – 1, avenue Carnot : accord de principe.

La modification de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité

Décisions du Maire

Décision 2015-034 du 28 mai 2015 : Location salle Léo Lagrange : fixation des tarifs

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De fixer les tarifs de location comme suit à compter du 01 Juin 2015 :

TARIFS DE LOCATION

SALLE	EXTERIEURS	BEAUMONTOIS	ASSOCIATIONS BEAUMONTOISES*
Grande salle avec gradins	3 000€	2 250€	1 500€
Grande salle sans gradins	2 200€	1 650€	1 100€
Rotonde	500€	375€	250€
Hall	500€	375€	250€
Loges (2)	200€	150€	100€
Cuisine	300€	225€	150€
Bar	150€	112,50€	75€
Equipement Régie son et lumière	2 500€	1 875€	1 250€
Equipement écran, vidéoprojecteur, micros, son	1 500€	1 125€	750€
Technicien/jour	240€ (base 8h de travail)	240€ (base 8h de travail)	240€ (base 8h de travail)
Technicien/heure	30€/heure et 60€/heure après 22h	30€/heure et 60€/heure après 22h	30€/heure et 60€/heure après 22h
Ménage	20,80€ /heure	20,80€ /heure	20,80€ /heure
CAUTION	3 000€	3 000€	3 000€

ARTICLE 2 :

Que les associations loi 1901 ayant leur siège social sur le territoire de la commune de Beaumont sur Oise bénéficieront d'une location gratuite une fois par an.

Qu'elles pourront également bénéficier de la gratuité des frais de location, à condition d'en faire expressément la demande motivée et par écrit, pour toute autre demande **au regard de l'intérêt général de la manifestation qu'elles souhaitent organiser.**

Que la caution sera exigée dans tous les cas

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Directrice de la culture et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-035 du 4 juin 2015 : Accueils périscolaires et extrascolaires : tarifs publics-Année scolaire 2015-2016

Madame Nathalie GROUX, Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs des accueils périscolaires et extrascolaires sont fixés comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2015 : (cf : annexe 1)

Article 2 :

D'imputer la recette au compte 7066-45 du budget Ville 2015.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, et Madame le Trésorier Principal sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-036 du 5 juin 2015 : École des Sports : tarifs publics - Année scolaire 2015/2016

Madame Nathalie GROUX, Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De prévoir l'augmentation des participations à la charge des familles pour les activités de l'école municipale des sports au titre de l'année scolaire 2015/2016 :

	Ecole des sports	Eveil corporel
enfants domiciliés à Beaumont-sur-Oise	61 €	30,5 €
enfants domiciliés dans une autre commune	121 €	61 €

Ces tarifs entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2015.

Article 2 :

D'imputer la recette globale au compte 7066-45 du budget Ville 2015.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, et Madame le Trésorier Principal sont chargées, chacune en ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-037 du 11 juin 2015 : Passation de marchés : Travaux de voirie et réseaux divers de la ville

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de voirie et réseaux divers et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société STPE – 20, avenue du Fief – 95310 SAINT OUVEN L'AUMONE pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

ARTICLE 2 :

- que le montant annuel du marché est fixé comme suit ;

Lots	Montant minimum HT	Montant maximum HT
Lot 1 : Voirie	250 000 €	1 250 000 €
Lot 2 : Assainissement	75 000 €	300 000 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-038 du 11 juin 2015 : Passation de marchés : Travaux de marquage routier et de signalisation horizontale

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de marquage routier et de signalisation horizontale et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société SIGNATURE – Agence d'Ile de France – Centre d'Herblay – 11, rue René Cassin – 95228 HERBLAY CEDEX pour une durée de 1 an reconductible au maximum 2 fois.

ARTICLE 2 :

- que le montant annuel du marché est fixé comme suit ;

	Montant minimum HT	Montant maximum HT
Lot unique	8 000 €	32 000 €

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-039 du 12 juin 2015 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise – Lot 6 : Revêtement de sols souples – parquet – Avenant n°1 – Entreprise ART-DAN IDF

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société ART-DAN IDF l'avenant n° 1 du lot n° 6 (revêtement de sols souples - parquet) relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet la prise en compte de travaux en moins value (suppression de sol PVC dans la salle de musculation) représentant une moins value de 1 302,40 € HT fixant le nouveau montant du marché à 65 954,61 € HT, soit une diminution de 1,93 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-040 du 12 juin 2015 : Marché de travaux pour la construction d'un complexe sportif à Beaumont-sur-Oise – Lot 8 : Plomberie – Chauffage – Ventilation Avenant n° 1 – Entreprise AATHEX

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure et de signer avec la société AATHEX l'avenant n° 1 du lot n° 8 (plomberie – chauffage – ventilation) relatif au marché pour la construction d'un complexe sportif qui a pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires (modification des grilles d'air en façade et passage des calorifuges à l'extérieur) représentant une plus value de 8 652,92 € HT fixant le nouveau montant du marché à 295 942,85 € HT, soit une augmentation de 3,01 % par rapport au marché de base.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-041 du 17 juin 2015 : Ateliers Ville-Vie-Vacances - Séjours VVV et ALSH - Année 2015 - Participation des familles

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

Article 1 :

De mettre en place les actions ci-dessus détaillées dans le cadre des opérations "Ville-Vie-Vacances" durant les mois de juillet et d'août 2015.

Article 2 :

- Que le montant de la participation des familles pour l'année 2015 sera de :
- 16,20 € par enfant et par stage pour les ateliers d'activités à thème,
 - 86 € par enfant et par séjour en camp de vacances.

- De maintenir le montant de la participation des familles :
- à 11 € par enfant et par semaine pour les activités multiloisirs collectifs.

Article 3 :

D'imputer la recette globale au compte 7066-45 du budget Ville 2015.

Article 4 :

Que Madame la Directrice Générale des Services, et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-042 du 17 juin 2015 : Cession en l'état et à titre gratuit d'un véhicule Fiat Punto

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De céder en l'état et à titre gratuit le véhicule immatriculé 578 EBH 95 au Garage Saint-Roch – 25, rue de l'Isle Adam – 95260 BEAUMONT-SUR-OISE.

ARTICLE 2 :

De signer le certificat de cession du véhicule.

ARTICLE 3 :

D'autoriser la sortie du patrimoine communal et de l'actif communal le bien ci-dessus.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-043 du 17 juin 2015 : Convention de partenariat pour l'accueil de la rencontre inter-départementale de Push-car entre la commune de Beaumont-sur-Oise et l'Association "Les Francas"

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 : De signer une convention de partenariat pour l'accueil de la rencontre interdépartementale de Push-car.

ARTICLE 2 : Que cette convention est conclue pour la journée du 24 juin 2015.

ARTICLE 3 : Que les Parties conviennent de soumettre tout litige pouvant survenir à l'occasion de l'interprétation et/ou de l'exécution de la présente convention au Tribunal administratif de Cergy-Pontoise auquel il est fait attribution de juridiction par les présentes.

ARTICLE 4 : Que Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services à la Population et Monsieur le Chef du Service Petite Enfance, Enfance, Affaires scolaires, Sports, Vie associative sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-044 du 24 juin 2015 : Passation de marchés : prolongation du contrat de prestations avec l'entreprise adaptée Le Colombier

Le Maire de Beaumont-sur-Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de conclure et signer l'avenant n° 1 de prolongation de délai concernant le marché à procédure adaptée relatif aux prestations de nettoyage des voiries communales avec l'entreprise adaptée LE COLOMBIER – 92, rue de Montmagny – 95410 GROSLAY. Le délai d'exécution des prestations sera prolongé jusqu'au 30 septembre 2015 inclus.

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Décision 2015-045 du 24 juin 2015 : Passation de marchés : signature de marché pour la modernisation du système d'information de la commune avec la société Ades Ingénierie Informatique

Le Maire de Beaumont sur Oise,

DECIDE

ARTICLE 1 :

- de signer le marché à procédure adaptée relatif à la modernisation du système d'information de la commune de Beaumont-sur-Oise et tous les actes y afférents en application de l'article 28 du Code des marchés avec la société ADES INGENIERIE INFORMATIQUE – 1, rue des Artisans – BP 51635 – 95696 GOUSSAINVILLE CEDEX.

ARTICLE 2 :

- que le montant du marché ferme est fixé à 29 993,19 € HT et le montant de la tranche conditionnelle est fixé à 61 712,87 € HT.

ARTICLE 3 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

DELIBERATIONS

2015-062 ADMINISTRATION GENERALE – MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (CLUB D'ESCRIME) CONVENTION AVEC LE GROUPE HOSPITALIER CARNELLE PORTES DE L'OISE – AVENANT N°2 : AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'adopter l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition de locaux signée avec Groupe Hospitalier Carnelle Portes de l'Oise.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n°2.

2015-063 MARCHES PUBLICS : ADOPTION DE L'AVENANT N° 2 AU MARCHE D'EXPLOITATION DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX LOTS 1 et 2 PASSE AVEC LA SOCIETE DALKIA

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 2 ainsi que l'ensemble des actes et documents afférents à ce marché.

2015-064 MARCHÉS PUBLICS : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – Lot n° 3 : CLOISON – DOUBLAGE – FAUX PLAFONDS – MENUISERIES INTERIEURES PASSE AVEC LA SOCIETE AXEME

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 3 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'adopter l'avenant n° 1 au marché de construction d'un complexe sportif - lot n° 3 (Cloison – Doublage – Faux plafond – Menuiseries intérieures), passé avec la société AXEME.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 1, ainsi que tous actes y afférant.

2015-065 MARCHÉS PUBLICS : ADOPTION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – Lot n° 9 : VRD – CLOTURE – ESPACES VERTS PASSE AVEC LA SOCIETE STPE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'adopter l'avenant n° 1 au marché de construction d'un complexe sportif – lot 9 – VRD – Clôture – Espaces Verts, passé avec la société STPE.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 1, ainsi que tous actes y afférant.

2015-066 MARCHES PUBLICS - MARCHÉ DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF – Lot n° 4 - MENUISERIES EXTERIEURES - SOCIETE RUBNER - AVENANT N° 2 : ADOPTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'adopter l'avenant n° 2 au marché de construction d'un complexe sportif – lot 4 – menuiseries extérieures, passé avec la société RUBNER.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer cet avenant n° 2, ainsi que tous actes y afférant.

2015-067 Objet : MARCHES PUBLICS : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION DE LA VIDEOPROTECTION, COORDONNE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT DU VAL-D'OISE (CCHVO)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver l'adhésion de la commune de Beaumont-sur-Oise au groupement de commandes pour l'acquisition et l'installation d'équipements de matériels de vidéoprotection, coordonné par la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférant.

Article 3 :

De dire que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la ville.

2015-068 Objet : URBANISME : OPERATION FONCIERE - DESAFFECTATION DU DOMAINE PUBLIC ET RECLASSEMENT DANS LE DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 1 contre (M. GENSE), 8 abstentions (Mme CLOOTS – Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De confirmer la désaffectation des parties du domaine public du parc de l'Hôtel de Ville suite au procès verbal dressé par la Police Municipale en date du 26 février 2015.

Article 2 :

D'approuver le déclassement du domaine public du parc de l'Hôtel de Ville et le reclassement dans le domaine privé de la commune.

Article 3 :

De dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois

Article 4 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

2015-069 URBANISME : CONSTRUCTION D'UN LOCAL TECHNIQUE DEDIE AU STOCKAGE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE - Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

De construire un local technique dédié au stockage au sein du Centre Technique Municipal.

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à déposer un permis de construire pour la construction de ce local de stockage.

2015-070 TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP - CONVENTION D'AUTORISATION DE DEVERSEMENT DES EAUX PLUVIALES ISSUES DE L'AMENAGEMENT DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DANS LE BASSIN D'ASSAINISSEMENT DEPARTEMENTAL SUR LA RD 922.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 contre (M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

D'accepter les termes de la convention proposée par le Conseil Départemental N° 15-1284 relative aux déversements des eaux pluviales issues de l'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage dans le bassin d'assainissement départemental sur la RD 922,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire à signer la dite convention.

2015-071 TRAVAUX : DEPOT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMEE (ADaP)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 1 contre (M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à déposer l'Agenda D'Accessibilité Programmée ainsi que l'ensemble des actes et documents afférant à ce marché.

2015-072 SCOLAIRE - SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC LES COMMUNES DE RESIDENCE POUR LES ENFANTS SCOLARISES EN CLASSE POUR L'INCLUSION SCOLAIRE (C.L.I.S.) A BEAUMONT-SUR-OISE – ANNEE SCOLAIRE 2015-2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

Article 1 :

D'approuver le principe de remboursement par la commune de résidence des frais de scolarité des enfants scolarisés en C.L.I.S. à l'école Jean ZAY de Beaumont-sur-Oise, selon les tarifs votés par l'Union des Maires du Val d'Oise.

Article 2 :

D'appliquer le tarif extérieur de la grille des tarifs périscolaires et extrascolaires de la commune pour les enfants des villes voisines scolarisés dans la C.L.I.S. de l'école Jean ZAY et fréquentant les activités périscolaires.

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à signer les conventions de prise en charge des frais de scolarité pour les enfants des communes extérieures inscrits en C.L.I.S. à l'école Jean ZAY.

Article 4 :

De dire que les recettes sont inscrites aux budgets des exercices concernés.

2015-073 SCOLAIRE : NOUVEAUX RYTHMES ÉDUCATIFS - VALIDATION DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS – M. GENSE - Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver le Projet Éducatif de Territoire ci-annexé,

Article 2 :

D'autoriser Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention d'une durée de 3 ans avec les partenaires éducatifs de la commune, ainsi que tous documents s'y rapportant.

2015-074 JEUNESSE / PETITE ENFANCE - ACCUEIL DE LOISIRS CONVENTION VILLE / CAF : UTILISATION SERVICE CAFPRO

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article 1:

D'approuver les termes de la convention avec la CAF pour l'accès au service CAFPRO.

Article 2

D'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention, selon le projet figurant en annexe.

2015-075 CULTURE / ANIMATION / TOURISME : ADHESION A L'UNION DES COMMERCANTS DU HAUTVAL-D'OISE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 21 voix pour, 7 abstentions (Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1:

D'autoriser le Maire ou son représentant à adhérer à L' UNION DES COMMERCANTS DU HAUT VAL-D'OISE pour que les familles puissent régler par ce mode de paiement, les activités du cinéma

Article 2 :

Précise que le montant annuel de l'adhésion est de 72 €.

Article 3 :

De dire que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget CINEMA

2015-076 FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET VILLE 2015 : APPROBATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 7 contre (Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB), 2 abstentions (- Mme CLOOTS - M. GENSE),

Décide :

Article unique :

D'adopter la décision modificative n° 1 du budget ville 2015 telle que présentée ci-dessous.

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
011	Charges à caractère général	110 000,00	002	Résultat de fonctionnement reporté	-215,08
012	Charges de personnel	108 067,67	013	Atténuations de charges	
014	Atténuations de produits	15 000,00	70	Produit des services	
65	Autres charges de gestion courante		73	Impôts et taxes	459 129,00
66	Charges financières		74	Dotations et Participations	264 474,00
67	Charges exceptionnelles	188 000,00	75	Autres produits de gestion courante	
68	Dotations aux amortissements et provisions		76	Produits financiers	
022	Dépenses imprévues	370 580,94	77	Produits exceptionnels	100 000,00
023	Virement à la section d'investissement	31 739,31	78	Reprise sur amort. et provisions	
042	Opérations d'ordre entre section		042	Opération d'ordre entre section	
	TOTAL	823 387,92		TOTAL	823 387,92

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Chap	Libellé	Montants	Chap	Libellé	Montants
13	Subventions d'investissement		001	Résultat d'investissement reporté	179 520,69
16	Emprunts et dettes assimilées		10	Dotations, fonds divers, réserves	
20	Immobilisations incorporelles	13 500,00	13	Subventions d'investissement	
204	Subventions d'équipements versées		16	Emprunts et dettes assimilées	
21	Immobilisations corporelles	38 560,00	20	Immobilisations incorporelles	
22	Immobilisations reçues en affectation		21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	159 200,00	22	Immobilisations reçues en affectation	
18	Comptes de liaison		23	Immobilisations en cours	
26	Participations et créances		18	Compte de liaison	
27	Autres immobilisations financières		26	Participations et créances	
020	Dépenses imprévues		27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordre entre sections		021	Virement de la section de fonctionnement	31 739,31
041	Opérations patrimoniales		040	Opérations d'ordre entre sections	
			041	Opérations patrimoniales	
TOTAL		211 260,00	TOTAL		211 260,00

On a donc :

	BP 2015	DM 1 /2015	Total prévisions budgétaires
Fonctionnement	10 469 989,43	823 387,92	11 293 377,35
Investissement	7 803 431,02	211 260,00	8 014 691,02
Total Budget	18 273 420,45	1 034 647,92	19 308 068,37

2015-077 FINANCES : FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE – ATTRIBUTION 2014 : RAPPORT D'UTILISATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 25 voix pour, 3 abstentions (-Mme CLOOTS - M. GENSE – M. JOB),

Décide :

Article unique :

D'adopter le rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France pour l'année 2014, tel que présenté dans le tableau récapitulatif joint.

2015-078 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOI : CHARGE DE MISSION VOIRIE, ENVIRONNEMENT, CADRE DE VIE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 7 contre (Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB), 2 abstentions (- Mme CLOOTS - M. GENSE),

Décide :

Article 1er :

De créer les emplois de :

Filière	Grade	1	A compter du	Temps	Rémunération
Technique	Technicien non titulaire permanent	1	25/07/2015	TC	Maxi : 11 ^{ème} échelon IB 576 IM 486 Mini : 1 ^{er} échelon IB 348 IM 326

Article 2 :

De dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2015-079 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOI : CHARGE DE COMMUNICATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 contre (Mme CLOOTS - M. GENSE - Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1er :

De créer les emplois de :

Filière	Grade	1	A compter du	Temps	Rémunération
Administrative	Rédacteur non titulaire permanent	1	01/09/2015	TC	Maxi : 13 ^{ème} échelon IB 576 IM 486 Mini : 1 ^{er} échelon IB 348 IM 326

Article 2 :

De dire la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2015-080 RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'EMPLOIS : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 26 voix pour, 2 abstentions (Mme CLOOTS - M. GENSE),

Décide :

Article 1er :

De créer les emplois de :

Filière	Grade	1	A compter du	Temps	Rémunération
Technique	Agent de maîtrise	1	01/09/2015	TC	
Administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	01/08/2015	TC	

Article 2 :

De supprimer les emplois de :

Filière	Grade	1	A compter du	Temps	Rémunération
Technique	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	1	01/09/2015	TC	
Administrative	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	1	01/08/2015	TC	

Article 3 :

De Dire que la dépense correspondante est inscrite au budget de la Ville.

2015-081 URBANISME / TRAVAUX / VOIRIE / HANDICAP - DEMANDE DE SUBVENTION- RÉSERVE PARLEMENTAIRE 2015 A MONSIEUR LE SÉNATEUR HUGUES PORTELLI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 27 voix pour, 1 abstention (M. GENSE),

Décide :

Article 1 :

De réaliser le projet de travaux de rénovation, d'optimisation et de mise en conformité du parc d'éclairage public de la commune.

Article 2 :

D'adopter le plan de financement ainsi présenté :

MISE EN CONFORMITE DU PARC D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE					
Dépenses			Subventions		
Montant TTC des travaux pour l'année 2016	100 800,00 € <i>(soit 84 000,00 € HT)</i>	Réserve parlementaire (50 % du montant HT des travaux)	50 %	42 000,00 €	
Total des dépenses	100 800,00 €	Total des Subventions		42 000,00 €	
		FCTVA (16,404% des dépenses TTC éligibles)		16 535,23 €	
Dépense à la charge de la commune pour le projet (TTC)= montant des travaux TTC - subventions - FCTVA				42 264,77 €	

Article 3 :

De présenter un dossier de demande de subvention au titre de la Réserve parlementaire 2015 à Monsieur le Sénateur Hugues PORTELLI pour la tranche de travaux de l'année 2016 concernant la rénovation, l'optimisation et la mise en conformité du parc d'éclairage public de la commune.

Article 4 :

De s'engager à financer la part non subventionnée,

Article 5 :

D'autoriser Madame Le Maire à solliciter ladite subvention et à signer tous documents nécessaires à la réalisation du projet correspondant.

2015-082 OPERATION FONCIERE - VENTE D'UN BIEN COMMUNAL SIS 29, RUE DE PARIS – 1 AVENUE CARNOT : ACCORD DE PRINCIPE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 19 voix pour, 9 abstentions (Mme CLOOTS - M. GENSE - Mmes HERLEM – MORTAGNE – M. APARICIO(+1) – M. REBEYROLLE(+1) – M. JOB),

Décide :

Article 1 :

D'approuver la vente de gré à gré de la maison d'habitation sise 29, rue de Paris, 1 avenue Carnot, cadastrée AC n°423p ;

Article 2 :

De Dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois ;

Article 3 :

D'autoriser Madame le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente dudit bien aux conditions énoncées ci-dessus et à signer l'acte de vente à intervenir entre les parties.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question posée, la séance est levée à 23 heures 25 minutes.



Le Maire,
Nathalie GROUX